

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 429 Rect.

présenté par  
M. Folliot et M. Dionis du Séjour

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« – l'approvisionnement en produits agricoles locaux dans la restauration collective publique comme privée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il importe de cibler les efforts de la nouvelle politique publique de l'alimentation sur le secteur de la restauration collective car c'est le principal levier du changement des comportements alimentaires et une source potentielle de nouveaux revenus pour les agriculteurs et les territoires. Cette orientation appuiera le développement des circuits courts proposé dans cet alinéa.